



INFORMATIONS POUR LES COURS EN EXTERIEUR

Saison 2024-2025

Les conditions :

- Pour participer aux cours en extérieur il faut être adhérent à la GV Lardenne.
- Pour de bonnes conditions de pratique, le nombre d'inscrits est limité à 30 personnes par séance.
- Pour permettre à un maximum de personnes d'en profiter, l'adhérent s'inscrit à UN SEUL cours et s'engage à participer régulièrement.

Les modalités d'inscription :

- Les inscriptions aux cours en extérieur se font uniquement les jours de permanence avec l'un des membres du Comité Directeur.
- Les animateurs ne sont pas habilités à recevoir les dossiers.
- Lors de l'inscription, deux files d'attente seront mises en place :
 - L'une, pour une adhésion générale SANS cours en extérieur
 - L'autre, pour une adhésion générale AVEC cours en extérieur où vous vous inscrirez au cours de votre choix et selon les places disponibles et éventuellement sur la liste d'attente d'un autre cours en extérieur.

Liste d'attente :

Les listes d'attente sont établies pour nous permettre de vous contacter en cas de disponibilité.